



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Mohawk Park			
<b>Date</b>	5 octobre 2024	<b>Heure de départ</b>	19 h 10	
<b>Conditions météorologiques</b>	Dégagé (Temp. : 12 °C)	<b>Vent</b>	5 km/h Sud	
<b>État de la piste</b>	Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	<b>Inscriptions totales</b>	112
<b>Total des paris mutuels</b>	\$ 1,986,370			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
John Dorion	Fred Brethour	Scott Ksionzyk

### Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

**Vétérinaire officielle :** Dre Julie Ballinger

#### Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – **Enquête** dans le dernier droit, pour le #4, "Howyouplay Thegame", (McNair), arrivé en 1<sup>re</sup> position, sort, est serré, mais ne provoque pas d'obstruction au #3, "Bettorbeflyin", (Roy), arrivé en 2<sup>e</sup> position.

Aucun changement n'est requis.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/CLo-cWG7eEk>

Course 4 – Rien à signaler.

Le #9, "Glenboro", (Cullen), arrive à l'intérieur et remporte la course.

Le conducteur, Doug McNair, a été reconnu coupable d'avoir permis à un cheval de passer inutilement à l'intérieur.

Règle 22.05.01(e) de la CAJO.

M. McNair s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2859263

Course 5 – Rien à signaler.

Le #2, "Livinthebeachlife", et #4, "Tyga Hanover", ont tous deux terminé la course avec de l'équipement brisé (les deux chevaux ont perdu chacun un fer).

Le #7, "Southside Eddy", été examiné par le vétérinaire officiel et inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (boiterie).

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – **Enquête** dans le dernier virage pour le #9, "Write Me A Rose", (Cullen), arrivé en 2<sup>e</sup> position, qui s'est rendu à l'intérieur de 2 pylônes, en a heurté un autre, sans être dépassé.

Aucun changement n'est requis.

Course 8 – Rien à signaler.

Le conducteur, Louis Roy, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(k) de la CAJO, n'ayant pas réussi à maintenir une allure comparable à celle de la classe des chevaux (pour un deuxième quart lent).

Fractions 27.0, 57.1, 125.1, 151.3.

M. Roy s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2859288

Course 9 – Pendant la parade préalable à la course, le #10, "Four By Four", a été examiné par le vétérinaire officiel et retiré et inscrit sur la liste des juges (boiterie) à court terme.

Un remboursement totalisant \$ 6,183 a été opéré.

Rien d'autre à signaler.

Le #7, "Mels Legacy", a terminé avec de l'équipement brisé (fers).

Course 10 – Rien à signaler.

**Réclamations :**